

**RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DES SERVICES EN URBANISME**

Règlement numéro 344-2025

ADOPTION FINALE

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL**

**RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DES SERVICES EN URBANISME  
Règlement numéro 344-2025**

AVIS DE MOTION	17 février 2025
ADOPTION DU PROJET	17 février 2025
ADOPTION DU RÈGLEMENT	4 mars 2025
ENTRÉE EN VIGUEUR	XXXX 2025

MODIFICATIONS INCLUSES DANS CE DOCUMENT			
Numéro du règlement	Titre du règlement	Date d'entrée en vigueur	Disposition(s)

# TABLE DES MATIÈRES

<b>CHAPITRE 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES .....</b>	<b>1</b>
1.1 TITRE DU RÈGLEMENT.....	1
1.2 OBJET DU RÈGLEMENT .....	1
1.3 CHAMP D'APPLICATION.....	1
<b>CHAPITRE 2. TARIFICATION DES SERVICES EN URBANISME .....</b>	<b>2</b>
2.1 TARIFICATION POUR LE RENOUELEMENT D'UN PERMIS OU D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION.....	2
2.2 TARIFICATION D'UN PERMIS DE LOTISSEMENT.....	2
2.3 TARIFICATION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION .....	2
2.4 TARIFICATION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION .....	3
2.5 TARIFICATION POUR UNE DEMANDE DE MODIFICATION À UN RÈGLEMENT D'URBANISME.....	3
2.6 AUTRES TARIFICATIONS.....	4
<b>CHAPITRE 3. DISPOSITIONS FINALES .....</b>	<b>5</b>
3.1 ENTRÉE EN VIGUEUR .....	5

ADOPTION FINALE

## **CHAPITRE 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### **1.1 TITRE DU RÈGLEMENT**

---

Le présent règlement est intitulé Règlement sur la tarification des services en urbanisme numéro 344-2025.

### **1.2 OBJET DU RÈGLEMENT**

---

Ce règlement vise à établir les tarifs applicables aux permis et certificats d'autorisation, ainsi qu'au traitement de diverses demandes en matière d'urbanisme.

### **1.3 CHAMP D'APPLICATION**

---

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité de Mont-Carmel.

ADOPTION FINALE

## CHAPITRE 2. TARIFICATION DES SERVICES EN URBANISME

### 2.1 TARIFICATION POUR LE RENOUELEMENT D'UN PERMIS OU D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION

La tarification pour le renouvellement d'un permis ou d'un certificat d'autorisation est identique à celle du premier permis émis.

### 2.2 TARIFICATION D'UN PERMIS DE LOTISSEMENT

TYPE DE PERMIS	TARIF
Opération cadastrale	25 \$ par lot

### 2.3 TARIFICATION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION

TYPE DE PERMIS	TARIF
<b>Construction d'un bâtiment principal</b>	
Bâtiment résidentiel unifamilial	100 \$
Bâtiment résidentiel bi, tri, ou multi familial	100 \$ + 50 \$ par logement
Habitation collective	100 \$ + 25 \$ par chambre
Maison mobile	75 \$
Logement intergénérationnel ou additionnel	75 \$
Bâtiment commercial, industriel ou institutionnel	150 \$
Bâtiment agricole	100 \$
Abri forestier	25 \$
<b>Construction d'un bâtiment complémentaire</b>	
Conteneur maritime	40 \$
Garage	60 \$
Tout autre bâtiment complémentaire	30 \$
Unité d'habitation accessoire (UHA)	50 \$
<b>Rénovation d'un bâtiment principal ou complémentaire</b>	
Bâtiment principal ou complémentaire à un usage résidentiel	40 \$
Bâtiment principal ou complémentaire à un usage non résidentiel	60 \$
<b>Agrandissement d'un bâtiment principal ou complémentaire</b>	
Agrandissement d'un bâtiment principal ou complémentaire à un usage résidentiel	40 \$
Agrandissement d'un bâtiment principal ou complémentaire à un usage non résidentiel	60 \$

## 2.4 TARIFICATION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION

TYPE DE PERMIS	TARIF
Abattage d'arbre	20 \$
Aménagement ou modification d'un stationnement ou d'un quai de chargement ou de déchargement	50 \$
Branchement à l'aqueduc ou à l'égout	Gratuit
Changement d'usage d'un bâtiment ou d'un terrain	20 \$
Clôture, mur, haie et mur de soutènement (résidentiel)	20 \$
Clôture, mur, haie et mur de soutènement (non résidentiel)	40 \$
Construction, installation ou réparation d'une enseigne	25 \$ par enseigne
Démolition ou déplacement d'un bâtiment principal non patrimonial	50 \$
Démolition ou déplacement d'un bâtiment complémentaire non patrimonial	25 \$
Équipement complémentaire (capteur solaire, thermopompe, etc.)	25 \$
Excavation du sol et travaux de remblai ou déblai*	30 \$
Exploitation d'un site d'extraction	500 \$
Exploitation d'une résidence de tourisme	200 \$
Ouvrage d'évacuation et de traitement des eaux usées	50 \$
Piscine creusée, hors terre ou spa	40 \$
Ponceau pour accès à la voie publique et création ou agrandissement d'un stationnement hors rue	25 \$
Quai	25 \$
Système de captage des eaux souterraines	50 \$
Travaux dans le littoral, la rive ou une plaine inondable	70 \$
Tout autre certificat d'autorisation non mentionné	20 \$
Usage complémentaire	

\*Toutefois, aucun tarif n'est exigé si les travaux de déblai ou de remblai s'effectuent lors de la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment ou d'une aire de stationnement.

## 2.5 TARIFICATION POUR UNE DEMANDE DE MODIFICATION À UN RÈGLEMENT D'URBANISME

Type de permis	Tarif
Analyse sans modification au schéma d'aménagement de la MRC	750 \$
Analyse avec modification au schéma d'aménagement de la MRC	1 000 \$

## 2.6 AUTRES TARIFICATIONS

---

Type de permis	Tarif
Demande adressée à la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ)	100 \$
Travaux conformes débutés sans permis ou certificat d'autorisation	100 \$ + coût du permis initial
PIIA	100 \$
Usages conditionnels	200 \$
PPCMOI	750 \$

ADOPTION FINALE

## **CHAPITRE 3. DISPOSITIONS FINALES**

### **3.1 ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues à la loi.